

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 16 décembre 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2024 DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROUSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mesdames Bernadette BROUSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

**Absents** : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

**Pouvoirs** : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROUSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU BUDGET CCAS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le budget principal de la ville enregistre des dépenses qui sont liées exclusivement à l’activité du CCAS de Mesquer qui dispose d’un budget propre.

Dans l’objectif de renforcer la transparence budgétaire, il est proposé au conseil municipal de facturer, tous les ans, au budget du CCAS l’ensemble des frais pris en charge par le budget principal comme la maintenance de logiciel, la rémunération de l’agent en charge de sa gestion, etc ....

La commission finances du 21 octobre 2024 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, une refacturation des charges payées par le budget principal au budget du CCAS. Cet appel de fonds sera annuel et se fera au vu d’un état récapitulatif des dépenses.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 17/12/24  
Publié ou notifié  
le 18/12/24  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

